

ARRÊTÉ 26_346_A_Del_MSE

Portant délégation à Michel BRUNEAU, 11ème Adjoint (e) au Maire de Montrevault-sur-Èvre,
En charge des espaces publics et de la transition environnementale

Le Maire de la commune de MONTREVAULT-SUR-ÈVRE

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, article L2122-18 qui prévoit la possibilité pour le Maire de donner délégation de fonction et de signature aux adjoints et aux membres du conseil municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L2122-23 qui permet au Maire de subdéléguer les pouvoirs confiés par le conseil municipal en vertu de l'article L2122-22

Vu le procès-verbal d'élection du Maire en date du 20 mars 2026 élisant Thierry ALBERT, maire de la commune de Montrevault-sur-Èvre°

Vu le procès-verbal en date du 20/03/2026 constatant l'élection de Michel BRUNEAU en tant qu'Adjoint(e) de la liste Dominique AUDOIN, au 11ème rang.

Vu la délibération n°2026-107 du 09/04/2026 donnant délégation au Maire en vertu de l'article 2122-22 du CGCT

Considérant la nécessité pour le bon fonctionnement des affaires communales de procéder à une délégation de fonction et de signature à un Adjoint de Montrevault-sur-Èvre,

ARRETE

Article 1 : Michel BRUNEAU, en tant que 11ème Adjoint (e) au Maire reçoit délégation de fonction et de signature pour assurer, suivre et mettre en œuvre la politique publique en matière d'espaces publics et de transition environnementale sur l'ensemble du territoire de Montrevault-sur-Èvre.

Cette thématique recouvre le champ :

- de la domanialité communale non bâtie (voirie, espaces verts)
- de l'éclairage public
- des réseaux
- de l'occupation et l'utilisation de ce domaine
- des mobilités douces
- du contrôle et du suivi des aires de jeux de plein air et des équipements de pratiques sportives
- de la stratégie environnementale globale de la Commune

La délégation de fonction recouvre les champs d'actions suivants :

- Définir et mettre en œuvre la politique publique dans cette matière
- Piloter, coordonner et animer les réflexions et processus décisionnel dans cette matière
- Convoquer et Présider la commission afférente en suppléance du Maire
- Représenter le Maire auprès de la population et tous organismes (hors désignation obligatoire par le conseil municipal) dans cette matière

La délégation de signature concerne les actes suivants :

- courriers, certificats, attestations, rapports
- contrats et conventions autorisés par le conseil municipal
- arrêtés, autorisations et documents en matière de police de voirie et de circulation
- arrêtés, conventions et documents relatifs aux déclarations de travaux et occupation du domaine public
- procès-verbaux d'opérations préalables à la réception des chantiers en espaces publics ainsi que les propositions du maître d'œuvre lorsque la maîtrise d'œuvre est assurée en interne par les services".

Cette signature est précédée de la formule indicative suivante « par délégation du Maire »

Article 2 : Michel BRUNEAU reçoit par ailleurs délégation de 1^{er} rang concernant la prise des arrêtés d'interdiction d'accès aux terrains de football et les décisions de levées de cette interdiction

Cette signature est précédée de la formule indicative suivante « par délégation du Maire »

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Michel BRUNEAU reçoit également délégation de signature en vertu de l'article L2122-22 du CGCT sur les points suivants :

- 1/ Procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales
- 4/ Valider les devis et bons de commandes d'un maximum de 25 000 euros HT sur tout le territoire de Montrevault-sur-Èvre mais uniquement relatif aux matières déléguées à l'article 2
- 14/ Fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

Cette signature devra être précédée de la formule indicative suivante « par subdélégation du maire ».

Article 4 : Michel BRUNEAU est habilité, en rang 2, à représenter le Maire lors des visites et commissions de sécurité en cas d'indisponibilité de Philippe MARLU, délégué de rang 1. Il reçoit alors délégation pour :

- participer aux travaux de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité, des sous-commissions départementales pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique et pour l'accessibilité des personnes handicapées en fonction des dossiers traités ;
- participer aux travaux des commissions d'arrondissement et aux groupes de visite compétents en matière de sécurité (incendie et panique) et d'accessibilités institués par arrêté préfectoral;
- signer les procès-verbaux des dites commissions d'arrondissements, des comptes-rendus ou rapports de groupes de visite ;
- signer les arrêtés municipaux portant ouverture ou fermeture au public des établissements recevant du public relevant de la compétence du Maire
- signer les arrêtés municipaux accordant l'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public au titre du code de la construction et de l'habitation (article L122-3)
- signer tous courriers relatifs à la gestion de la sécurité et de l'accessibilité dans ces établissements.

Article 5 : Ces délégations sont effectives à compter du 1^{er} mai 2026 0h00

Article 6 : Ces délégations pourront être rapportées à tout moment et ne sauraient en tout état de cause, dépasser le terme du mandat de l' élu l'ayant accordée ou la fin des fonctions de l' élu attributaire des présentes délégations.

Article 7 : Le Maire, le Directeur Général des Services de la commune de Montrevault-sur-Èvre sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 8 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé et publié. Une copie sera adressée :

- au sous-Préfet de l'arrondissement de Cholet dans le Maine-et-Loire
- au Comptable public de la Collectivité

Fait à Montrevault-sur-Èvre, le 20/04/2026
Le Maire, Thierry ALBERT



Notifié le : 22.04.2026
Michel BRUNEAU

Publié le : 22/04/2026



Votre demande Arrêtés : numéro 685344528

À partir de Portail Citoyen <montrevault-actes@usagers.fr>

Date Mer 22/04/2026 12:27

À Lucie GODET <lucie.godet@montrevaultsurevre.fr>



Module de publication des actes

Bonjour,

Nous vous confirmons la mise à jour de vos actes réglementaires (n° de demande = 685344528)

Récapitulatif de la mise à jour :

- Nature de l'action : Publication
- Date de mise à jour : 22/04/2026
- Type d'actes : Arrêtés
- Email demandeur : lucie.godet@montrevaultsurevre.fr

Arrêtés 1

Date de l'arrêté 20/04/2026

Objet de l'arrêté portant délégation à Michel BRUNEAU, 11ème adjoint au Maire en charge des espaces publics et de la transition environnementale

Thème de l'arrêté Délégations de fonction et de signature

Référence de l'arrêté A_26_346_A_DeI_MSE

Merci et à bientôt.

L'équipe de la mise en service LibreAir

© LibreAir - SAS au capital de 50 000 € - Aix-en-Provence B 952 644 953

Siège social : 310 chemin de Campbernard 13790 Rousset

Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des informations et des offres par e-mail, téléphone ou par courrier.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations vous concernant. Pour l'exercer, veuillez nous écrire à support@libreair.fr